

Le référendum, arme à double tranchant

Chronique

Olivier Bot
Rédacteur en chef adjoint

Le référendum est une arme électorale à un coup d'une puissance redoutable. Expression de la volonté populaire, il dit la vérité brute du corps électoral. Pourtant, deux référendums récents, celui de Moutier pour le rattachement au Jura et celui de la Nouvelle-Calédonie sur l'indépendance, n'ont fait que relancer des questions qui taraudent les opinions depuis des années.

Dans le cas de Moutier, le faible écart de voix (137) et l'engagement de la cité prévôtoise pour le rattachement au Jura ont justifié l'annulation. Mais la force d'un vote référendaire est telle que nier ce qu'il exprime crée une énorme frustration. En Nouvelle-Calédonie, c'est la démographie coloniale qui a fait la décision: les Kanaks sont minoritaires sur leur île. Cependant, le score des indépendantistes est suffisamment haut pour que l'indépendance soit toujours un horizon crédible.

Aucun pays au monde n'a organisé plus de référendums populaires que la Suisse (662 depuis 1848). Vu de l'étranger, la démocratie directe est une spécialité helvétique au même titre que le chocolat. Alors que beaucoup de pays sur la planète se méfient des référendums. Notamment parce que les électeurs répondent rarement à la question posée et se prononcent en général pour ou contre le gouvernement en place.

Cela dit, le taux de participation aux référendums et initiatives en Suisse est très nettement inférieur à celui des élections au Conseil national et au Conseil des États. En fait, la Suisse pratique une démocratie semi-directe puisqu'elle marie intelligemment la démocratie directe et la démocratie représentative. Au risque, parfois, de limiter la portée d'un vote du peuple au nom des intérêts bien compris du pays, des corps intermédiaires, du compromis et de la modération. Ce fut par exemple

le cas de l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse». La démocratie directe peut exprimer vivement une humeur de l'opinion (votation sur les minarets, alors qu'il n'y en a pas en Suisse). Tandis que son principal intérêt est évidemment de répondre à une aspiration profonde et majoritaire du peuple. Cette contradiction, ou ce paradoxe, pourrait à nouveau se présenter avec l'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers».

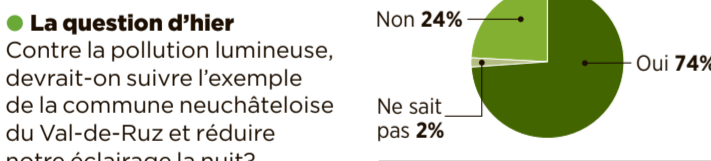
Présenté comme le fait l'UDC, l'enjeu de ce vote serait la défense de l'autodétermination, car une législation supranationale serait insupportable. Pire, cette justice internationale remettrait en cause la démocratie directe suisse. En fait, le droit européen est largement intégré par la représentation suisse, et cela depuis longtemps.

«Moutier ou Nouvelle-Calédonie, la force d'un vote est telle que nier ce qu'il exprime crée une énorme frustration»

La force du référendum est telle que la démocratie représentative et la souveraineté nationale peuvent parfois s'en trouver affaiblies. Ainsi, l'un des plus vieux régimes parlementaires du monde, le Royaume-Uni, est en crise depuis un référendum épidermique, le Brexit, qui a déjà bouleversé la politique et l'économie du pays. Or, pour ce scrutin, l'opinion a été trompée par une campagne mensongère sur l'UE tandis que le migrant était présenté comme le bouc émissaire, le responsable de tous les problèmes du pays.

Au Brésil et en Italie, en ne faisant campagne que sur un thème - la corruption du pouvoir en place dans le premier cas et les migrants dans le second - des candidats d'ultradroite ont transformé un vote d'adhésion à un programme de gouvernement en une question à laquelle on répond par oui ou par non. Cela s'appelle le populisme.

Sondage



Répondre à nos sondages sur: www.tdg.ch

www.tdg.ch

Galerie de photos

● **«Sur le vif»** Des images brutes de l'actualité genevoise. Mardi, plus d'un millier de Ouïgours et de Tibétains ont défilé entre le palais Wilson et la place des Nations pour dénoncer l'oppression du régime chinois.

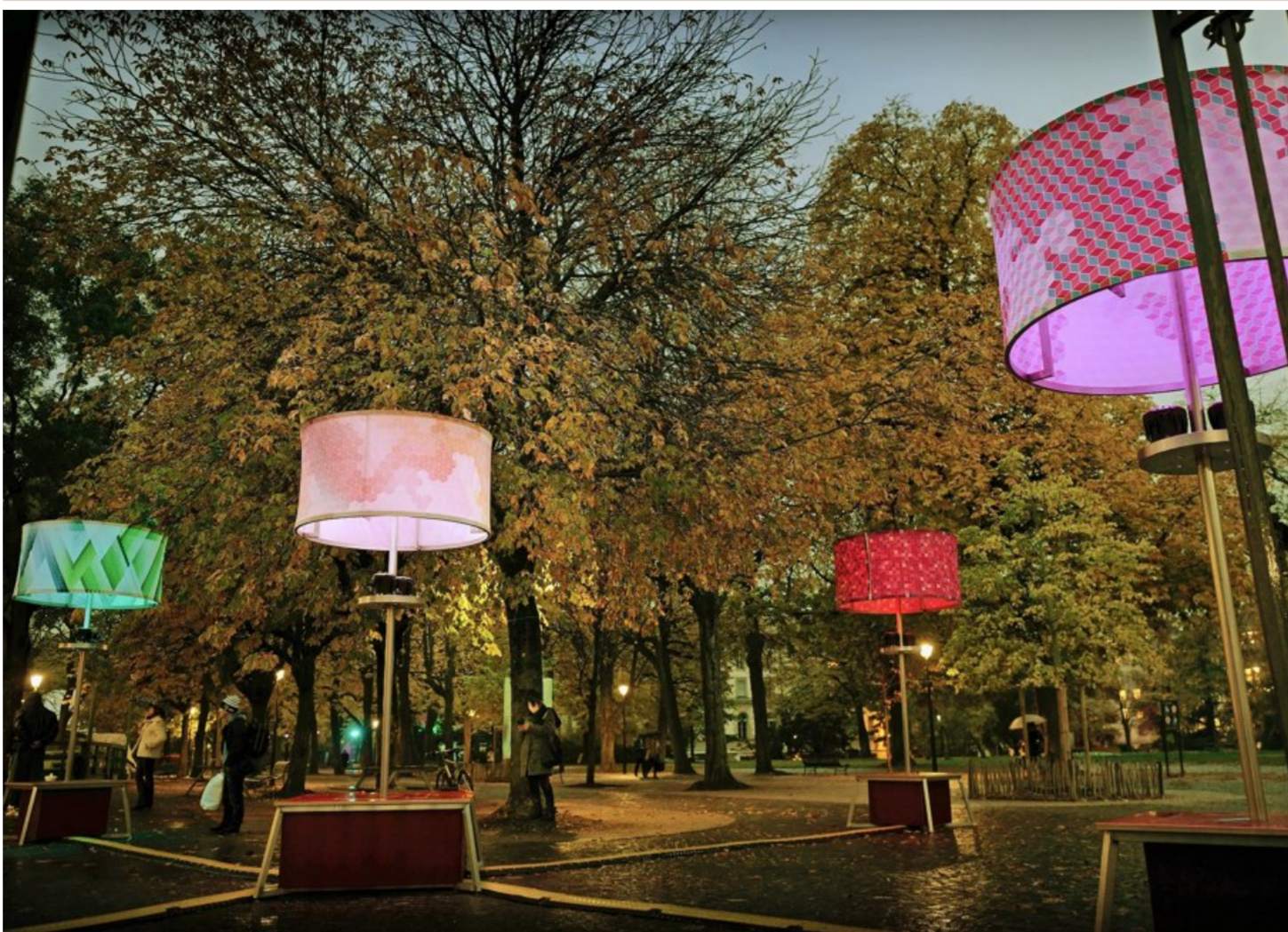


Genève

● **«Dans l'œil d'Instagram»** Chaque semaine, découvrez la sélection d'images réalisée par @igersgeneva et mettant à l'honneur la Cité de Calvin.



L'image du jour



Sons et lumières à l'entrée du parc des Bastions, du côté de la place Neuve: «Street Light Orchestra», de Dan Acher, est installé jusqu'au 18 novembre dans le cadre du 100^e anniversaire de l'OSR. Chaque lampadaire diffuse la musique d'un groupe d'instruments différents. LAURENT GUIRAUD

La revanche du salarié ou du robot?

L'invité

Olivier Rigot
Économiste

Depuis une trentaine d'années, dans un monde qui s'est de plus en plus ouvert à la globalisation des échanges, suite à la chute du communisme entre autres, les différences salariales entre les pays occidentaux et les zones émergentes ont conduit à un phénomène massif de délocalisation de la production, exerçant de fait une pression constante et permanente sur la rémunération du travail.

Alors que le monde et l'Europe en particulier sortent péniblement d'une longue période de chômage structurel, il pourrait paraître prématuré de parler d'un retour d'une revalorisation du facteur travail, et pourtant. Nous remarquons, en tant qu'observateur du monde économique, un certain nombre d'indices mettant en évidence que les choses sont en train d'évoluer. De plus en plus d'entreprises se plaignent de manquer de spécialistes et peinent à recruter. La France, qui compte officiellement 2,7 millions de chômeurs, compte des centaines de milliers de postes ouverts qui ne trouvent pas preneur.

En Suisse, une étude du Credit Suisse, parue durant l'été 2017, a mis en évidence qu'une entreprise sur deux éprouve des difficultés à recruter. Ces exemples, de moins en moins anecdotiques, vont avoir pour conséquence, dans un premier temps, de peser sur la reprise économique et, dans un deuxième, d'amorcer la fameuse spirale coûts/salaires que nos économies occidentales n'ont plus connue depuis les années 70. Il faut garder à l'esprit que la prochaine phase d'inflation structurelle pourrait

venir de là. Le phénomène que nous avons décrit précédemment va être exacerbé par la démographie. En effet, nous sommes entrés dans la phase où les baby-boomers vont quitter le monde du travail et prendre leur retraite.

En Europe, ce ne sont pas moins de dizaines de millions de personnes qu'il faudra remplacer relativement rapidement. Ce bouleversement démographique s'accompagne simultanément de l'arrivée massive des robots qui vont non plus uniquement concerner la production de biens manufacturés mais également envahir les entreprises de services avec l'irruption de l'intelligence artificielle. Faut-il en avoir peur? Les robots vont-ils supprimer des millions de postes comme beaucoup de prévisionnistes nous

l'annoncent? Dans un monde confronté à la disruption technologique et à un choc démographique sans précédent, particulièrement en Europe, nous considérons que l'arrivée des robots est une chance. L'économie assistée par les robots va permettre d'améliorer le confort au travail et la productivité comme l'a été l'informatique, internet et le boom des télécommunications. Dans le domaine médical, la puissance de travail des algorithmes permettra d'affiner le diagnostic des médecins; les robots humanoides permettront de soulager le personnel hospitalier des travaux répétitifs et de force pour se concentrer sur les soins aux patients. La population active mondiale occupant un poste de standardiste téléphonique serait aujourd'hui incapable de connecter le monde entier. Qui regrette cette époque?

En conclusion, c'est le salarié qualifié qui sera le grand gagnant, ces prochaines années, de la mutation technologique et du choc démographique en cours, c'est une bonne nouvelle pour la génération montante.

La biodiversité, base de notre existence

L'invité

René Longet
Membre de la Commission cantonale de la diversité biologique

L'édition 2018 du rapport «Planète vivante» du WWF nous rappelle qu'en quarante ans, les effectifs de nombreuses espèces sauvages ont chuté de 60%, prélude à une extinction massive, la première provoquée par une seule espèce - la nôtre. Le développement continu des infrastructures, des bâtiments, des nuisances et dérangements de la faune et de la flore, y compris la pollution lumineuse, n'est évidemment pas propice à la biodiversité.

Notre société du prêt-à-jeter et du presse-bouton, nos modes de vie largement artificialisés nous font oublier les prestations de la nature, sans lesquelles nous ne sommes rien: production d'eau douce, d'air respirable, de sol fertile, des ressources minérales et énergétiques, d'un climat vivable, de ressources animales et végétales exploitables... Ce ferions-nous sans ces services écosystémiques, produits du travail de la nature, capital naturel accumulé au cours des temps géologiques? Une étude menée dans des réserves naturelles (!) en Allemagne a créé le buzz l'an dernier, soulignant une baisse de 80% des insectes en quarante ans. Moins d'insectes, c'est moins de pollinisation non seulement des plantes agricoles mais de toute la végétation, et c'est aussi une catastrophe pour l'avi-faune. Et chaque fois que nous faisons du mal à la nature, nous faisons du mal à notre propre nature.

À Genève, une certaine conciliation entre la pression énorme que subit le territoire et le maintien de la biodiversité a été possible grâce à de nombreuses dispositions de protection de la nature et du paysage, de nombreux propriétaires et gestionnaires de terrains, et des modes

d'exploitation sylvicoles et agricoles proches de la nature. Et en effet, récompense de l'engagement de nos agriculteurs, les oiseaux des champs revivent à Genève, alors qu'ils déclinent dans tout le reste du pays. Preuve que si on le veut, on peut inverser la tendance.

Mais sur la durée, la contradiction entre, d'un côté, bétonnage et densification et, de l'autre, besoin d'espace pour les espèces ne pourra être résolue que par la renonciation à un surdéveloppement du bassin genevois. Car pour que la biodiversité se maintienne sur le territoire, il faut la promouvoir dans toutes les parties de celui-ci et inverser le mouvement de morcellement continu des biotopes. Ce qui signifie préserver les sites encore naturels, qui sont autant de têtes de réseau, et

«Récompense de l'engagement de nos agriculteurs, les oiseaux des champs revivent à Genève, alors qu'ils déclinent dans tout le reste du pays»

promouvoir les infrastructures écologiques assurant la connexion entre les milieux de vie.

Un débat qui va prendre de l'ampleur suite à l'entrée en vigueur de la Loi cantonale sur la biodiversité, en 2012, et de la stratégie cantonale de la biodiversité - avec ses douze chapitres allant de la nature en ville aux tâches des institutions de formation, de la recherche à la préservation des cours d'eau -, adoptée en 2018 et qui va maintenant être concrétisée par un plan d'action. La preuve de la prise au sérieux des besoins des espèces? La route, la construction qu'on ne fera pas, faute de pouvoir concilier sa réalisation avec les exigences de la biodiversité.

Ville de Genève

La justice s'empare de l'affaire des frais des élus

Le Ministère public a perquisitionné l'administration municipale, visitant notamment les bureaux de quatre magistrats visés par le récent rapport de la Cour des comptes

L'essentiel

- **Justice** Le Parquet n'a épargné que le bureau de Sandrine Salerno dans sa collecte d'informations.
- **Volte-face** Les frais sur dix ans sont rendus publics: Manuel Tornare apparaît comme le plus dépensier.
- **Canton** Le Conseil d'État renonce pour l'heure à une procédure disciplinaire.

Marc Moulin
@marc_moulin

C'est est à bord de sacs à dos, valises et cabas à commissions que les pièces à conviction ont quitté la Vieille-Ville et mis le cap sur le Ministère public. Le troisième pouvoir a confirmé mercredi une information du «Temps»: il s'empare du dossier des notes de frais du Conseil administratif de la Ville de Genève, moins d'une semaine après la publication du rapport-choc de la Cour des comptes (*lire ci-dessous*). Il soupçonne une gestion déloyale des intérêts publics.

Au terme d'une journée de perquisitions et de mutisme, l'Exécutif a promis de publier ce jeudi l'ensemble des frais de ses membres depuis 2007. De ce fait, sont aussi concernés Pierre Maudet, Patrice Mugny et Manuel Tornare. Ce dernier, selon des moyennes annuelles calculées par la RTS - qui a bénéficié d'une fuite -, a été le plus dépensier. Il met en avant le fait qu'il a dû se rendre à plusieurs reprises en Chine pour l'Exposition universelle de Shanghai, en 2010. Le socialiste de



Vieille-Ville
Le premier procureur Yves Bertossa paie son parking après avoir perquisitionné la présidence de départements municipaux. STEVE UNCKER GOMEZ

avance Guillaume Barazzone, champion de la dépense téléphonique, alors qu'Esther Alder est celle qui coûte le plus en taxi.

«Récompense de l'engagement de nos agriculteurs, les oiseaux des champs revivent à Genève, alors qu'ils déclinent dans tout le reste du pays»

Sami Kanaan «serein»

Cette publication constitue une volte-face du Conseil, qui avait rejeté la recommandation de la Cour des comptes pronant une publication régulière de ses débours. Mais le maire, Sami Kanaan, dément tout revirement de sa part: «Je milite depuis plusieurs jours avec Sandrine Salerno pour que les chiffres soient publiés sur dix ans, même si je n'étais pas favorable à un niveau de détail impliquant de dire par exemple le nom des personnes rencontrées.»

Si l'intervention de la justice lui a paru désagréable, au moins permettra-t-elle «de distinguer les frais justifiés de ceux qui ne le sont pas. Je suis serein quant à mes frais, d'argent justifiés.» Ou en est l'ambiance au sein du Conseil administratif? «On essaie de tenir, répond-il. Cette crise ne porte pas sur des aspects politiques mais sur des attitudes personnelles, ce qui

procher, on se sent bizarre, commente une collaboratrice. C'est comme lorsqu'on roule à la bonne vitesse et qu'on croise la police: on ralentit tout de même!» Vers 11 h 30, alors que les médias sont désormais présents en force, on entreperçoit par l'embrasure d'une fenêtre des bureaux d'Esther Alder le procureur

Un parfum de scandale

Le 1er novembre, la Cour des comptes a publié un audit sur les frais professionnels de l'Exécutif de la Ville et de ses hauts dirigeants, concluant à «d'importantes lacunes du cadre réglementaire ainsi qu'un manque d'exemplarité et de jugement». L'examen de l'année 2017 a fait apparaître une grande disparité dans les frais effectifs remboursés aux cinq magistrats, allant de 11 097 fr. pour Sandrine Salerno à 42 224 fr. pour Guillaume Barazzone. La Cour a livré des exemples de dépenses incongrues. Les magistrats ont indiqué qu'il parmi eux en était remboursé. Esther Alder (Verts) a justifié par le transport de dossiers et la nécessité de se changer ses dépenses de taxi qui ont atteint 3014 fr. en 2017. Rémy Pagani (Ensemble à Gauche) a certifié qu'il travaillait quand il s'est fait rembourser des frais à Marseille, à la buvette de la plage de

Tannay (VD) ou encore le jour de Noël. Épinglé pour ses frais de téléphone exorbitants (17 315 fr.), de gros débours de taxi (3942 fr.) incluant des transports nocturnes de et vers des adresses privées ou encore l'achat d'alcool fort dans un bar à karaoké, Guillaume Barazzone (PDC) a annoncé avoir passé ses débours en revue depuis son élection en 2012 et restitué près de 52 000 fr. Il a admis des erreurs, notamment à cause d'une confusion entre ses cartes de crédit professionnelle et personnelle, grises toutes deux. Les magistrats socialistes Sami Kanaan et Sandrine Salerno n'apparaissent pas dans les exemples illustrant un manque d'exemplarité selon la Cour.

L'organe de surveillance a émis onze recommandations, dont trois ont été refusées par l'Exécutif. Notamment celle pronant de rendre publics les frais remboursés. **M.M.**

général. Olivier Jornot s'adressera brièvement aux journalistes quelques minutes plus tard: «Le Ministère public a pris connaissance du rapport de la Cour des comptes et a estimé qu'il y avait matière à procéder à des vérifications pour voir si des infractions pénales étaient potentiellement réalisées, par exemple sous l'angle de la ges-

tion déloyale des intérêts publics.» Les cinq magistrats ne sont pour l'heure que «des personnes appelées à donner des renseignements». «Personne ne revêt la qualité de prévenu», a indiqué le numéro un du pouvoir judiciaire.

Le Conseil municipal doit discuter le 13 novembre de l'affaire des notes de frais, un débat qui s'annonce chaud. Son Bureau, où tous les partis sont représentés, a écrit à la Cour des comptes pour étendre son examen sur dix ans.

«Les gens sont très fâchés»

«Ces perquisitions sont une suite normale et rassurante du rapport de la Cour des comptes, commente Maria Pérez, émissaire d'Ensemble à Gauche au Bureau. Je suis catastrophée par le déni dont font preuve les conseillers administratifs: à les entendre, ils ont fait tout juste. Mais désormais, après avoir rechigné lors de l'audit, ils ne peuvent plus se cacher face à la justice. Le roi est nu. On saura si Guillaume Barazzone a utilisé sa carte de crédit de magistrat lors de son voyage ultraprivé à Abu Dhabi!»

Ce déplacement, datant de novembre 2017 mais révélé le mois dernier par le magistrat, a suscité l'ouverture d'une autre procédure au sein du Parquet, au chef d'acceptation d'un avantage. Cette enquête s'inscrit dans le sillage de celle que la justice a lancée sur le voyage du conseiller d'État Pierre Maudet pour la même destination en 2015.

«Je suis affligée par l'image que

donnent nos institutions, commente la PLR Sophie Courvoisier. Mais si le procureur général estime qu'il y a matière à investiguer, je lui fais confiance et j'ai la certitude que nous aurons la transparence qui a été exigée. Les citoyens ont le droit de savoir ce qui est fait de leur argent.»

«Des quidams m'interpellent dans la rue quand ils me reconnaissent en tant que président du Conseil municipal et ils se disent très fâchés, comme le sont aussi l'ensemble des partis et les fonctionnaires, témoigne Éric Berninat (UDC). J'espère que la démarche du procureur général rassurera la population. On attend aussi du Conseil d'État qu'il réagisse en tant qu'autorité de surveillance des communes.»

Le gouvernement cantonal a justement évoqué l'affaire mercredi. Il a renoncé à ouvrir une procédure disciplinaire. Une telle procédure administrative peut en effet être suspendue «jusqu'à droit connu», au sens de la législation genevoise. Celle-ci prévoit par ailleurs que le Conseil d'État peut infliger aux membres d'exécutifs communaux des sanctions allant du blâme à la révocation.

Le Conseil d'État a encore promis la transparence totale au sujet de ses propres frais. Il compte publier bientôt «la liste exhaustive des frais de ses membres ainsi que de la chancellerie d'État sur les deux dernières années (2017 et 2018), selon un schéma similaire à celui retenu par la Cour des comptes».

